

La transnationalisation de la sphère publique

Nancy Fraser

Traduit par Yasemin Vaudable

C'est aujourd'hui un lieu commun que de parler de "sphères publiques transnationales". Au sein du milieu académique nous prenons de plus en plus connaissance de références à des "sphères publiques diasporiques", à des "sphères publiques régionales" et même à une "sphère publique globale" en émergence. Et de telles expressions ont une raison bien claire. Les sciences des média présentent une littérature de plus en plus abondante qui témoigne de l'existence d'arènes discursives transcendant les frontières de nations et d'États. De plus, nombreux sont les scientifiques qui, dans le domaine des Cultural Studies et des sciences culturelles, tracent avec raffinement non seulement les contours de telles arènes mais aussi les courants d'images et de signes qui les traversent. Ainsi, l'idée d'une "sphère publique transnationale" se présente intuitivement comme étant plausible, car elle semble se référer à des effets réels sur la réalité sociale.

Néanmoins, cette idée soulève un problème théorique. Le concept de sphère publique n'a, en effet, pas été développé pour simplement comprendre des courants de communications empiriques, mais pour contribuer à une théorie de démocratie normative, politique. Dans cette théorie, la sphère publique est conçue comme un espace de production communicative d'opinion publique, et ce sous des formes qui sont censées assurer une validité morale et politique (du moins dans une certaine mesure). Il importe ainsi de retenir qui participe, et dans quelles conditions il/elle le fait. De plus, une sphère publique doit être un véhicule de mobilisation d'opinion publique fonctionnant comme force politique. Elle devrait renforcer les citoyens en leur donnant du pouvoir face aux pouvoirs privés et en leur permettant d'exercer une influence sur l'État. C'est pourquoi une sphère publique est censée correspondre à un pouvoir souverain auquel ses processus de communications sont finalement adressés. Dans l'ensemble, ces deux idées – la validité de l'opinion publique et le pouvoir citoyens face à l'État – sont tout aussi indispensables l'une que l'autre au concept de sphère publique dans le cadre de la théorie de démocratie. Sans elles, le concept perd sa force de critique et sa pertinence politique.

Il n'est cependant pas si facile d'établir un lien entre ces deux caractéristiques et les arènes discursives que nous désignons aujourd'hui par le terme de "sphères publiques transnationales". Il s'avère difficile d'identifier la notion d'opinion publique valide à celle d'arènes communicatives dans lesquelles ceux qui sont impliqués dans l'échange communicatif ne constituent pas de citoyenneté politique. De plus, il est difficile d'associer l'idée de pouvoir communicatif à des espaces discursifs qui coïncideraient avec des États souverains. C'est pourquoi il n'y a aucune clarté quant à la signification de la notion de "sphères publiques transnationales" dont on parle aujourd'hui. Du point de vue de la théorie de démocratie du moins, cette expression ressemble quelque peu à une oxymore.

Cependant, nous ne devrions pas pour autant jeter par-dessus bord la notion d'une "sphère publique transnationale" de façon trop hâtive. Selon moi, une telle notion est indispensable à ceux qui, parmi nous, poursuivent l'objectif de reconstruire la théorie de démocratie dans la "constellation post-nationale" actuelle. Il ne suffira cependant pas de ne se référer à de telles sphères publiques qu'en suivant d'une façon relativement légère l'idée du "common sense", comme si nous savions déjà de quoi il en retourne. Il sera bien au contraire indispensable de remonter aux origines, de problématiser la théorie de la sphère publique et finalement de redéfinir ses conceptions de validité et de pouvoir communicatif. En faisant cela, un défi particulier consistera à suivre cette fine ligne qui existe entre deux approches tout aussi insatisfaisante l'une que l'autre. D'une part, il conviendrait d'éviter une approche empiriste qui ne fait que simplement adapter la théorie aux réalités existantes, étant donné qu'un tel accès sacrifie la force normative. D'autre part, il conviendrait tout autant

d'éviter une approche excessivement externaliste qui se réfère à une théorie idéale afin de condamner la réalité sociale, étant donné qu'un tel accès sacrifie, lui, le potentiel critique. L'alternative résiderait plutôt dans une approche critique-théorique qui tenterait de localiser des standards normatifs ainsi que des possibilités politiques émancipatoires justement au sein de la constellation même qui est actuellement en évolution.

Ce projet se trouve toutefois confronté à une grande difficulté. Depuis ses débuts, la théorie de la sphère publique a toujours été implicitement westphalienne^[1] et/ou nationaliste; elle a toujours présupposé de manière tacite un cadre westphalien et/ou national. Il en va (largement) de même également pour les différentes critiques/reconstructions de la théorie de la sphère publique formulées selon le genre, la "race" et la classe sociale. Ce n'est que récemment que les fondements nationaux-westphaliens de la théorie de la sphère publique ont été problématisés. L'émergence croissante de phénomènes transnationaux associés à la "globalisation", au "post-colonialisme", au "multiculturalisme", a permis - et engendré la nécessité - de repenser la théorie de la sphère publique dans un cadre transnational. Ces développements nous obligent à nous confronter à la question difficile: le concept de sphère publique est-il aussi pleinement marqué par des caractéristiques nationales-westphaliennes dans sa structure notionnelle profonde, qu'il est impossible de le préserver comme instrument critique d'une théorisation du présent? Ou, le concept peut-il être reconstruit dans un cadre transnational? Dans ce dernier cas, la tâche ne consisterait pas simplement à conceptualiser des sphères publiques transnationales en tant qu'institutions réellement existantes. Il faudrait bien plus reformuler *la théorie critique de la sphère publique* d'une façon qui ferait la lumière sur les possibilités émancipatoires de la "constellation post-nationale" actuelle.

Dans ce texte, j'aimerais commencer par une explication des paramètres d'une telle discussion. Je délimiterai le terrain et je soulèverai plutôt des questions que de proposer des réponses définitives. Je commence néanmoins par la supposition que la théorie de la sphère publique représente en principe une ressource critique-conceptuelle importante qu'il conviendrait, lorsque cela est possible, de reconstruire plutôt que d'abandonner. Mon discours est constitué de trois étapes. Tout d'abord, je dégagerai les conditions préalables de la théorie traditionnelle de la sphère publique qui sont implicitement nationales-westphaliennes; ensuite, je montrerai que ces conditions préalables continuent d'exister dans les grandes critiques et appropriations féministes et anti-racistes de la théorie. En deuxième lieu, j'identifierai des aspects spécifiques de la transnationalité qui font paraître problématique tant la théorie traditionnelle de la sphère publique que ses contre-théorisations féministes et anti-racistes. Enfin, je proposerai quelques stratégies à travers lesquelles les partisans de la théorie de la sphère publique pourraient commencer à répondre à ces défis.

Dans l'ensemble, mon objectif est de repolitiser la théorie de la sphère publique qui court actuellement le danger d'être dépolitisé. Comme nous allons le voir, cela exige que l'on repense le problème de sa portée.

I. La théorie traditionnelle de la sphère publique et ses contre-théorisations critiques: thématiser le cadre national-westphalien implicite

J'aimerais commencer par évoquer quelques caractéristiques analytiques de la théorie de la sphère publique par rapport au locus classique de toutes les discussions, c'est-à-dire à l'ouvrage de Jürgen Habermas *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (*L'espace public*). L'étude de Habermas travaillait sur deux niveaux: 1) le niveau empirique-historique-institutionnel et 2) un niveau idéologique-critique / normatif-idéal. Sur les deux plans, la sphère publique est conceptualisée comme coextensive avec un État(-nation) territorial souverain. La représentation de la sphère publique par Habermas reposait du moins de façon tacite sur six conditions préalables au minimum, dont toutes étaient implicitement westphaliennes. Habermas associait tacitement la sphère publique à ...

- 1) ... un appareil étatique westphalien-national exerçant un pouvoir souverain sur un territoire limité ainsi que ses habitants,
- 2) ... une économie westphalienne-nationale qui était liée à un territoire, constituée de façon légale et soumise au principe de régulation étatique,
- 3) ... une citoyenneté westphalienne-nationale résidant sur le territoire westphalien-national et présentant une série d'intérêts communs (westphaliens-nationaux), qui eux aussi, étaient pour la plupart constitués par et conçus selon les besoins de l'économie westphalienne-nationale,
- 4) ... une langue nationale constituant le moyen de communication publique,
- 5) ... une littérature westphalienne-nationale, constituant le moyen de formation et de reproduction d'une orientation subjective (westphalienne-nationale) selon une communauté imaginée (westphalienne-nationale), et donc d'une identité westphalienne-nationale,
- 6) ... une infrastructure de communication westphalienne-nationale: une presse westphalienne-nationale puis, plus tard, des média de radio transmettant les informations westphaliennes-nationales.

Orientée selon un projet politique précis, la théorie de la sphère publique établit, d'une manière idéale/idéologique spécifique, un rapport de référence entre ces éléments institutionnels. Il s'agit de l'explication de la manière dont un corps de l'opinion publique (westphalienne-nationale) est engendré à travers des processus (westphaliens-nationaux) de communication (dans la langue westphalienne-nationale et à travers la presse westphalienne-nationale). Cette opinion devrait quant à elle refléter l'intérêt général (westphalien-national), engendré à travers la communication, de la citoyenneté (westphalienne-nationale) en ce qui concerne la gestion et l'ordre des conditions de vie communes (westphaliennes-nationales), tout particulièrement celui de l'économie (nationale). Outre cela, il s'agit de donner du pouvoir à l'opinion publique (westphalienne-nationale) engendrée de cette manière face aux instances privées du pouvoir et à l'État-nation, afin d'engager l'État à se justifier face à la citoyenneté (westphalienne-nationale) et de "rationaliser" la domination étatique (westphalienne). Vue sous cet angle, la sphère publique (nationale) constitue une composante institutionnelle vitale de la démocratie (westphalienne-nationale).

D'un point de vue empirique, la théorie de la sphère publique fait ainsi la lumière sur les processus historiques de la démocratisation de l'État national-westphalien, aussi incomplets ces processus soient-ils. D'un point de vue normatif, elle apporte une contribution à la théorie de démocratie westphalienne-nationale. Sur les deux plans, elle sert de mesure permettant d'identifier et de soumettre à une critique les déficits démocratiques d'États westphaliens réellement existants. Tous/toutes les citoyens/nes sont-ils/elles véritablement des membres à part entière de la sphère publique? Peuvent-ils/elles tous/toutes y participer dans les mêmes conditions? La propriété privée des média westphaliens-nationaux engendre-t-elle une distorsion des processus westphaliens-nationaux de formation d'opinion publique? L'opinion publique westphalienne-nationale dispose-t-elle d'un pouvoir communicatif suffisamment efficace afin de dompter le pouvoir privé? Est-elle capable de suffisamment influencer l'État westphalien-national que pour rationaliser sa domination?

Dans la mesure où la théorie de la sphère publique classique nous appelait à explorer de telles questions, elle engendrait en même temps une théorie critique d'un projet politique précis: le projet d'une démocratisation de l'État-nation westphalien moderne. La critique de cette théorie s'est pour la plupart concentrée sur la garantie de l'inclusion totale des citoyens qui étaient exclus ou marginalisés dans ce cadre même: les travailleurs, les femmes, les minorités ethniques, et les pauvres.

Mon propre effort de "repenser l'espace public" représente un exemple à cet égard. Dans un article, originellement publié en 1992, j'exprimais quatre critiques de ce que j'appelais, en rejoignant Habermas, le

"modèle libéral de la sphère publique bourgeoise".^[2] J'argumentais dans un premier temps en disant que contrairement à ce modèle, il était impossible, d'un point de vue factuel, pour des interlocuteurs au sein d'une sphère publique d'exclure des différences de statuts et de délibérer "comme si" ils étaient des égaux sociaux, lorsqu'ils ne l'étaient pas; d'où je déduisais que l'égalité sociale est une condition nécessaire à la démocratie politique. Deuxièmement, j'argumentais par opposition au modèle bourgeois en disant qu'une seule sphère publique intégrale n'est pas toujours préférable à un nexus de multiples sphères publiques; et j'indiquais que l'augmentation de contre-publics subalternes pourrait, dans des sociétés stratifiées, représenter un pas en avant vers plus de démocratie. Troisièmement, je réfutais l'avis bourgeois-libéral selon lequel les discours publics devraient être limités à la délibération du bien commun, et selon lequel l'apparition "d'intérêts privés" ou de "thèmes privés" est en principe non désirable. Enfin, je contestais en quatrième lieu l'avis bourgeois selon lequel une sphère publique démocratique qui fonctionne doit obligatoirement toujours opérer une séparation très nette entre la société civile et l'État. Dans chacun de ces cas, je démontrais que le modèle bourgeois limitait de manière illégitime la portée de la démocratie. Et je soutenais au contraire un modèle post-bourgeois.

Aussi loin que cette critique soit allée, elle semble toujours pertinente. Cependant, entre-temps je pense qu'elle n'allait pas assez loin. En se concentrant en grande partie surtout sur le fait de surmonter les possibilités de participation inégales au sein des sphères publiques westphaliennes-nationales, ma critique constituait une radicalisation du projet de démocratie westphalien-national. Afin de surmonter les limitations du modèle bourgeois-libéral, je cherchais à assurer un plein accès et une égalité réelle quant à la participation de ceux que le modèle excluait ou marginalisait: les femmes, les minorités et les pauvres. Toutefois, j'oubliais de remettre en question les six conditions préalables westphaliennes-nationales de la théorie classique de la sphère publique.

II. La constellation post-nationale: problématiser le cadre national

Or, de nos jours, chacune des six conditions préalables nationales de la théorie de la sphère publique s'avère problématique sinon tout simplement et manifestement contrefactuelle. J'aimerais de nouveau les examiner dans l'ordre en commençant par:

1) La souveraineté étatique westphalienne-nationale

Plusieurs développements remettent en question la présupposition d'un État souverain westphalien-national, défini par son territoire, telle que l'expose la théorie de la sphère publique – État souverain qui devrait être le destinataire de la communication publique. N'étant plus unie à un seul endroit institutionnel, la souveraineté s'est désagrégée, divisée en plusieurs fonctions distinctes et est attribuée à plusieurs domaines d'action distincts qui opèrent quant à eux à divers niveaux, certains au niveau global, certains au niveau régional, certains au niveau local et sous-national. Suite à des "interventions humanitaires", à des "opérations de maintien de la paix", à la "guerre contre le terrorisme" et à beaucoup d'accords multilatéraux de sécurité, les fonctions militaires et sécuritaires sont séparées, relocalisées et réarrangées. De même, le droit pénal et les fonctions de contrôle ont été séparés, refusionnés et orientés vers de nouvelles mesures, parfois vers le haut, comme dans le cas du Tribunal International pour Crimes de Guerre, de la Cour Pénale Internationale, de la "juridiction universelle" et d'Interpol; mais tout de même aussi parfois vers le bas, comme dans le cas des tribunaux tribaux et de la privatisation de prisons. De plus, entre-temps le concept du droit contractuel est, lui aussi, reformulé en raison de l'apparition de régimes privés, transnationaux afin de pouvoir résoudre des conflits commerciaux (une réanimation de la *lex mercatoria*). Des fonctions de direction économique sont davantage élargies vers le haut face à des blocs de commerce régionaux comme cela est par exemple le cas de l'Union Européenne, de la NAFTA et du Mercosur, mais aussi par rapport à des institutions transnationales formelles et informelles

telles que la Banque Mondiale, le FMI et le Forum Économique Mondial; cependant, l'on observe également une réorganisation vers le bas par rapport à des administrations communales et des autorités provinciales qui se montre de plus en plus responsables vis-à-vis de la promotion du développement, de la régulation des salaires et des impôts mais aussi de la mise à disposition de mesures d'assistance sociale.

C'est pourquoi nous observons de manière générale l'apparition d'une nouvelle structure de souveraineté à plusieurs niveaux, un édifice complexe dans lequel le pays ne représente qu'un niveau à côté d'autres. Par conséquent, aujourd'hui les États ne jouissent plus d'une souveraineté illimitée sur des territoires et des groupes de populations clairement délimités. Cependant, étant donné que la communication de la sphère publique est, par définition, adressée en premier lieu à des États, elle ne peut guère remplir aujourd'hui la fonction d'une rationalisation de domination souveraine puisque cette dernière est souvent exercée ailleurs, c'est-à-dire par des acteurs non-étatiques et des institutions trans-étatiques.

2) L'économie nationale westphalienne

Divers développements remettent aussi en question la présomption de la théorie de la sphère publique selon laquelle une économie westphalienne-nationale ferait l'objet principal d'affaires publics et constituerait le point de référence principal pour la mise en avant d'un intérêt général westphalien-national. Il nous suffit de prendre en considération le Outsourcing, les entreprises transnationales et l'enregistrement d'entreprises "offshore" pour reconnaître à quel point une production à principe westphalien-national commence à devenir une fiction. Il nous suffit également d'indiquer les marchés financiers mondiaux, l'Euro et la chute du cours de la monnaie argentine pour deviner à quel point les contrôles monétaires nationaux sont éphémères. Dans ces conditions, la seule idée d'une économie nationale s'avère suspecte, sans parler d'une économie régulée par un État westphalien-national. Cependant, si la communication de la sphère publique se réfère en grande partie à la gestion étatique westphalienne d'une économie westphalienne-nationale, elle ne peut pas, aujourd'hui, servir à produire un intérêt général afin de rationaliser la domination, de démocratiser l'orientation de l'économie et "d'approprier les marchés à travers la politique", étant donné que les processus qui déterminent les relations économiques dépassent le cadre westphalien-national.

3) La citoyenneté westphalienne-nationale

Divers changements probléatisent en outre la présupposition de la théorie de la sphère publique selon laquelle une citoyenneté westphalienne-nationale devrait constituer le sujet de la communication de la sphère publique. L'émergence accrue de phénomènes tels que la migration, la diaspora, la double citoyenneté, l'appartenance à des communautés indigènes et la multiplicité de domiciles ont rendu ridicule la présomption d'une citoyenneté nationale, exclusive et à délimitation exacte qui est déterminée par la domiciliation sur un territoire national. Entre-temps, tous les États comptent sur leur territoire des gens qui ne sont pas citoyens du pays qu'ils habitent et chaque nationalité s'avère éparpillée sur différents territoires. En réalité, la plupart des États sont aujourd'hui multiculturels et/ou multinationaux même s'ils insistent à le refuser. Par conséquent, la nationalité et la citoyenneté ne coïncident pas. Toutefois, si les sujets de la communication dans la sphère publique sont des membres de la même nation et sont donc des concitoyens, une telle communication ne peut plus remplir la fonction classique de mobiliser ceux qui constituent une "communauté de destin" afin d'exercer un contrôle démocratique sur les instances de pouvoir qui déterminent leurs conditions de vie fondamentales. Non seulement de telles instances se sont déplacées, mais les personnes qu'elles concernent ne constituent plus de communauté politique non plus.

4) La langue nationale

Divers développements qualifient également de problématique la présupposition d'une seule langue nationale qui devrait constituer le moyen linguistique de communication en public telle qu'elle est établie dans la théorie de la sphère publique. Étant donné le mélange de population que j'ai mentionné précédemment, les langues

nationales ne correspondent plus aux États. Toutefois, le problème ne réside pas seulement dans le fait que des langues officielles ont été renforcées au détriment de dialectes locaux et régionaux quand bien même cela est vrai. Le problème réside bien plus également dans le fait que des États existants sont en réalité multilingues tandis que des groupes linguistiques s'avèrent éparpillés sur des territoires et qu'un nombre croissant de personnes sont multilingues. Entre-temps, l'anglais est devenu la lingua franca de l'économie globale et du divertissement des masses, sans parler de son utilisation en milieu universitaire. La langue reste cependant un facteur politique perturbateur qui menace de provoquer l'implosion de pays tels que la Belgique, même si ce n'est plus le cas pour le Canada, alors qu'elle rend difficile des efforts de démocratisation entrepris par des pays tels que l'Afrique du Sud ou des efforts en vue d'établir des formations transnationales telles que l'UE. C'est pourquoi il est à constater que des sphères publiques à caractère westphalien-national et unilingue échouent lorsqu'il s'agit de créer une communauté de communication incluant tous les citoyens. Dans la mesure où des sphères publiques correspondent cependant à des communautés linguistiques, ils sont en même temps géographiquement disséminés et ne correspondent pas à une citoyenneté quelconque. En tous les cas, il est difficile de comprendre comment des sphères publiques peuvent servir à constituer un contre-pouvoir démocratique face à l'État.

5) La littérature westphalienne-nationale

Ces développements remettent également en question la présupposition d'une littérature nationale dans la théorie de la sphère publique, dont on présumait qu'elle était un moyen permettant la formation d'une identité nationale solidaire. Par contre, il est cependant important de tenir compte de l'émergence accrue d'une hybridité et d'une hybridation culturelle, y compris l'avènement d'une "littérature mondiale". Ce dont il faut également tenir compte, c'est la montée d'un divertissement de masse, qu'il soit purement américain, du même genre que celui-ci ou américanisant. Enfin, il convient de ne pas perdre de vue la montée spectaculaire de la culture visuelle, ou mieux, l'avancée de l'aspect visuel dans la culture et le déclin relatif des média de la presse écrite, de la littérature etc. Compte tenu de tous ces éléments, il est difficile de réserver une priorité conceptuelle à la formation culturelle littéraire (nationale) considérée par Habermas (et Benedict Anderson) comme moyen de véhiculer la cristallisation d'une attitude subjective des interlocuteurs de la sphère publique. Au contraire, étant donné que des sphères publiques dépendent du soutien culturel d'une identité nationale ancrée dans une culture littéraire nationale, leur fonctionnement effectif est difficilement constatable en l'absence de telles bases.

6) L'infrastructure de communication westphalienne-nationale

Des développements similaires remettent aussi en question l'infrastructure communicative westphalienne-nationale présupposée par la théorie de la sphère publique, dont l'on attendait qu'elle soutienne une série de processus communicatifs qui, quel que soit le degré de décentration qu'ils présentent, étaient suffisamment cohérents et politiquement concentrés afin de résulter ensemble en une "opinion publique". Dans ce contexte, il ne s'agirait que de prendre en compte la croissance du nombre de média de niches qui peuvent être tout aussi sub-nationaux que transnationaux, mais qui ne fonctionnent en aucun cas comme des médias westphaliens-nationaux qui, eux, aspirent au contrôle du pouvoir étatique westphalien-national. En outre, la concentration de propriété fortement accrue dans le domaine des média devrait être prise en compte, particulièrement dans le domaine des entreprises transnationales qui malgré leur portée immense ne visent pas du tout à contrôler le pouvoir transnational. À cela s'ajoute le fait que beaucoup de pays ont privatisés des média publics avec des résultats nettement mitigés: d'une part, il y a l'attente d'une presse plus indépendante et d'une télévision plus autonome ainsi que de l'offre de programmes populaires plus inclusifs; d'autre part, il en résulte une expansion plus prononcée de la logique du marché, une augmentation du pouvoir de la publicité et de formes mixtes douteuses telles que la radio de bavardage et "l'infotainment". Et enfin, nous devrions aussi songer aux technologies de l'information électroniques, à large bande et par voie de satellites, qui transmettent immédiatement toute information en contournant des contrôles étatiques westphaliens. Dans

l'ensemble, tous ces développements signalent une dénationalisation de l'infrastructure communicative. Bien sûr, cela engendre certaines nouvelles possibilités de formation d'opinion publique critique. Cependant, cela engendre aussi un morcellement et une complication de plus en plus prononcés des flux de communication. Finalement, cela a pour conséquence de saper aussi bien la création d'une opinion publique critique reposant sur une large base que sa mobilisation comme pouvoir communicatif efficace.

De façon générale, les sphères publiques s'avèrent ainsi de plus en plus transnationales ou postnationales sur chacun des éléments constitutifs d'une opinion publique. Le "qui" de la communication, qui était auparavant théorisé comme une citoyenneté westphalienne-nationale, représente entre-temps un amoncellement de sujets de communication dispersés. Le "quoi" de la communication, qui était auparavant théorisé comme intérêt westphalien-national ancré dans une économie westphalienne-nationale, s'étend entre-temps sur des portées énormes de la planète, dans une communauté de destin et de risque transnationale qui ne se reflète néanmoins pas dans des solidarités et des identités d'une pareille expansion. Le "où" de la communication, qui était autrefois conceptualisé comme territoire westphalien-national, s'avère désormais être un cyberspace déterritorialisé. Le "comment" de la communication, autrefois considéré comme média de presse écrite westphaliens, comprend à présent un nexus étendu, translinguistique de cultures visuelles morcelées qui se recouvrent. Et finalement, les destinataires de la communication, qui étaient auparavant conçus comme pouvoir étatique westphalien comptable envers l'opinion publique, se présentent entre-temps comme un mélange amorphe de pouvoirs publics et privés transnationaux (caractérisés de manière suggestive par Robert Cose comme "le nébuleux") qui n'est ni facile à identifier ni susceptible de devoir rendre des comptes.

III. Repenser le public – à nouveau

Ces développements soulèvent la question de savoir si et comment des sphères publiques, qui peuvent remplir ces tâches politiques démocratiques auxquelles elles étaient associées, sont aujourd'hui pensables. Est-ce par exemple imaginable que des sphères publiques engendrent aujourd'hui une opinion publique au sens fort des compréhensions bien réfléchies de l'intérêt général filtré par une argumentation juste, inclusive, critique et ouverte à toute personne concernée? Et, est-il pensable que des sphères publiques donnent aujourd'hui à une telle opinion publique le pouvoir de restreindre les pouvoirs souverains ou leurs équivalents fonctionnels? Quels types de changements (institutionnels, économiques, culturels et communicatifs) seraient nécessaires afin de pouvoir, ne serait-ce que, s'imaginer un rôle véritablement démocratique (ou démocratisant) pour des sphères publiques transnationales dans les conditions actuelles? Où sont les pouvoirs souverains qui devraient aujourd'hui être restreints par l'opinion publique? Quels groupes du public sont importants pour quels pouvoirs? Qui sont les membres importants d'un certain public? Dans quelle ou quelles langue/s et à travers quels média devraient-ils communiquer? Et grâce à quelle infrastructure communicative?

La réponse à ces questions nous demande d'identifier les disjonctions décisives ou les discordances quant aux échelles qui menacent aujourd'hui de saper la théorie de la sphère publique – et de trouver comment celles-ci pourraient être surmontées. Ici, j'aimerais citer deux choses uniquement.

1) Une disjonction principale réside dans le manque de concordance d'échelles entre des États westphaliens, d'une part, et des instances transnationales de pouvoirs privés, d'autre part. Le fait de surmonter ce manque de concordance nécessite l'institutionnalisation de nouveaux pouvoirs publics transnationaux qui limitent les instances des pouvoirs privés transnationaux et peuvent les soumettre à un contrôle transnational démocratique.

2) Une deuxième disjonction décisive réside dans le manque de concordance d'échelles entre une citoyenneté à caractère westphalien-étatique, des communautés de destin ou de risque post-westphaliennes (dont certaines sont globales), des publics nationaux et transnationaux (mais sous-globaux) ainsi que des solidarités

sous-globales. Pour surmonter ce manque de concordance, une institutionnalisation d'éléments d'une citoyenneté transnationale, quasi-globale s'impose. Ces derniers permettent la production de solidarités sur une large base qui surmontent les séparations de langues, d'ethnicités, de religion et de nationalité, et, par là-même, la construction de larges sphères publiques inclusives dans lesquelles des intérêts communs peuvent être engendrés et/ou découverts à travers une communication ouverte, démocratique. En d'autres termes, cela nécessite une réorganisation des relations entre au moins quatre formes différentes de communautés qui, aujourd'hui, ne se correspondent pas :

1. La communauté imaginée ou la nation
2. La communauté politique (ou civile), ou la citoyenneté
3. La communauté de communication, ou le public
4. La communauté de destin ou l'ensemble de "stakeholders" touchés par divers développements (y compris la "communauté de risques")

L'image que j'ai sous les yeux englobe des publics multiples qui correspondent au modèle d'une structure de souveraineté à plusieurs niveaux que j'ai esquissé précédemment. Ici, la diversité n'est pas horizontale, telle qu'elle l'était par exemple lorsque j'essayais autrefois de réviser le concept de sphère publique en partant d'une série de publics et de contre-publics. Au contraire, la diversité que je propose ici est conçue de façon verticale.

De façon générale, je mets ainsi l'accent sur la nécessité d'un renouvellement institutionnel. Cette focalisation est opposée à deux autres orientations qui dominent souvent la discussion au sujet de la globalisation. L'une représente une réponse consommationniste (que l'on ne trouve pas seulement chez des néo-libéraux intrépides, tels que par exemple Tom Friedman, mais aussi chez des penseurs relativement critiques tels que Ulrich Beck). Cet essai favorise la mobilisation de mouvements de consommateurs transnationaux, afin de limiter le pouvoir transnational des entreprises à travers des boycotts. Le pouvoir communicatif doit ici viser directement des entreprises, tandis qu'il contourne en quelque sorte l'État. C'est la raison pour laquelle cet essai cède légèrement le terrain politique au lieu de s'efforcer à le renouveler.

Une deuxième approche répandue mise ses espoirs plutôt sur des mouvements sociaux transnationaux. De tels mouvements représentent certainement une réponse importante aux discordances d'échelles que j'ai identifiées ici; ils étendent plusieurs des éléments constitutifs de communication publique, y compris le "qui", le "quoi", le "où", le "comment" et le "à qui". Cependant, ils ne sont et ne peuvent pas constituer de solution d'ensemble satisfaisante. À cet égard, le problème ne réside ni seulement dans le fait que certains d'entre eux sont réactionnaires, ni dans le fait que même des mouvements progressistes ne sont ni entièrement démocratiques ni inclusifs ni tenus de rendre des comptes. Ce qui est largement plus difficile, c'est davantage le fait que des mouvements transnationaux, tout comme des publics, sont des contre-pouvoirs. D'où, leur efficacité exige l'existence de pouvoirs souverains institutionnalisés qui peuvent être contraints d'agir dans le sens de l'intérêt commun. Si l'on ne parvient pas à introduire des renouvellements institutionnels significatifs, cela a pour conséquence que ni les mouvements sociaux transnationaux ni les sphères publiques transnationales ne reprennent ces fonctions émancipatoires démocratisantes qui constituent le point décisif de la théorie de la sphère publique.

C'est pourquoi, d'un point de vue général, un renouvellement fondamental des institutions s'impose inéluctablement. Si la théorie de la sphère publique entend être pertinente pour la constellation post-nationale actuelle, il ne suffit pas aux chercheurs dans le domaine des Cultural Studies et des sciences culturelles, des sciences des médias et des Media Studies de comprendre les courants communicatifs existants. Bien plus, des théoriciens critiques du social et du politique devront repenser les prémisses de base de cette théorie, tant d'un point de vue institutionnel que normatif. Ce n'est qu'à cette condition que la théorie retrouvera sa pertinence

et sa promesse d'être une approche qui peut contribuer à l'émancipation.

[1] Le terme de »westphalien« fait le lien avec les effets des traités signés en 1648 à Munster pour la »paix de Westphalie« qui ont mis fin à la guerre de trente ans. Ils avaient une grande influence sur la structure du système international ("ordre westphalien") en ce sens qu'ils créaient le principe d'États souverains puissants et qu'ils préparaient ainsi le futur nationalisme des États-nations européens (ndlr).

[2] Cf. Nancy Fraser: Rethinking the Public Sphere: A Contribution to a Critique of Actually Existing Democracy. Dans: Craig Calhoun (Éd.), Habermas and the Public Sphere. Cambridge, Mass. – Londres, pp. 109-142.